



ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 24 MAI 2012

SOMMAIRE

1. Ordre du jour de l'assemblée générale mixte	2
2. Texte des projets de résolution	2
3. Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte	4
4. Informations sur les administrateurs dont le renouvellement de mandat est proposé à l'assemblée générale	5

Guillemot Corporation S.A.

Société Anonyme au capital de 11 553 646,72 euros - 414 196 758 RCS Rennes
• Adresse courrier : B.P. 2 - 56204 La Gacilly Cedex - France •
• Siège social : Place du Granier - BP97143 - 35571 Chantepie Cedex – France •

1. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Rapports du conseil d'administration,
- Rapports des commissaires aux comptes,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- Affectation du résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Claude Guillemot,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Michel Guillemot,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Yves Guillemot,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Gérard Guillemot,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Christian Guillemot,
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Rapport du conseil d'administration,
- Rapport des commissaires aux comptes,
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions de la société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

2. TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTION

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, et des rapports des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve les comptes consolidés dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2011)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'élevant à 2 985 680,37 euros au compte report à nouveau débiteur.

L'assemblée prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport.

CINQUIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Claude Guillemot)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Claude Guillemot pour une nouvelle période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes du dernier exercice clos.

SIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Michel Guillemot)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Michel Guillemot pour une nouvelle période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes du dernier exercice clos.

Guillemot Corporation S.A.

Société Anonyme au capital de 11 553 646,72 euros - 414 196 758 RCS Rennes
• Adresse courrier : B.P. 2 - 56204 La Gacilly Cedex - France •
• Siège social : Place du Granier - BP97143 - 35571 Chantepie Cedex – France •

SEPTIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Yves Guillemot)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Yves Guillemot pour une nouvelle période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes du dernier exercice clos.

HUITIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Gérard Guillemot)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Gérard Guillemot pour une nouvelle période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes du dernier exercice clos.

NEUVIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Christian Guillemot)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Christian Guillemot pour une nouvelle période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes du dernier exercice clos.

DIXIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du code de commerce, du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers, à procéder à l'achat de ses propres actions, dans la limite de 10% du nombre total des actions composant le capital social de la société, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de la présente assemblée, en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre de titres acquis à cet effet ne peut excéder 5% des titres composant le capital de la société,
- la couverture de valeurs mobilières donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange, à l'attribution d'actions de la société,
- la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son groupe,
- l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique.

Lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité du titre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation.

Le nombre d'actions que la société pourra détenir, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, ne devra pas représenter plus de 10% du capital de la société, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de la présente assemblée.

Le prix maximum d'achat par action est fixé à 10 euros, soit à titre indicatif, sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 29 février 2012, un montant maximum d'achat de 15 004 730 euros.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourra être effectué à tout moment, y compris en période d'offre publique, en une ou plusieurs fois, et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'opération de blocs de titres (sans limitation de volume), et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires.

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à l'effet de décider la mise en œuvre du présent programme de rachat d'actions, conclure tous accords, passer tous ordres, effectuer toute affectation ou réaffectation des actions acquises, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, toute formalité et toute déclaration requise et, généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la présente assemblée. Elle met fin, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 25 mai 2011.

ONZIEME RESOLUTION

(Accomplissement des formalités légales consécutives à l'assemblée générale ordinaire)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Guillemot Corporation S.A.

Société Anonyme au capital de 11 553 646,72 euros - 414 196 758 RCS Rennes
• Adresse courrier : B.P. 2 - 56204 La Gacilly Cedex - France •
• Siège social : Place du Granier - BP97143 - 35571 Chantepie Cedex – France •

DOUZIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions de la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L.225-209 du code de commerce, autorise le conseil d'administration à procéder, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, à l'annulation de tout ou partie des actions propres que la société détient ou pourra détenir par suite de rachats réalisés dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la dixième résolution soumise à la présente assemblée ou dans le cadre de ceux autorisés antérieurement, et ce, dans la limite de 10% du capital social de la société par périodes de vingt-quatre mois, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de la présente assemblée.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions, en fixer les modalités, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et/ou primes disponibles, en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts et à toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la présente assemblée. Elle met fin à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 25 mai 2011.

TREIZIEME RESOLUTION

(Accomplissement des formalités légales consécutives à l'assemblée générale extraordinaire)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, pour vous proposer le renouvellement du mandat de cinq administrateurs, et pour vous demander de vous prononcer sur deux résolutions ayant pour objet de conférer des autorisations à votre conseil d'administration afin que ce dernier puisse opérer sur les titres de la société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions.

Les quatre premières résolutions qui vous sont proposées portent sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et notamment :

- l'approbation des comptes sociaux et consolidés à cette date ;
- l'affectation du résultat social de l'exercice se soldant par une perte de 2 985 680,37 euros, que nous vous proposons d'affecter au compte report à nouveau débiteur ;
- l'approbation des conventions règlementées intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, lesquelles ont reçu l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Par les cinquième, sixième, septième, huitième et neuvième résolutions, nous vous proposons de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot, lesquels arrivent à expiration lors de la présente assemblée générale. Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot seraient renouvelés dans leur fonction d'administrateur pour une nouvelle période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2018 appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

La dixième résolution soumise à vos suffrages permettrait à votre conseil de continuer à opérer en bourse sur les actions de la société en vue de l'animation du marché ou la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

En outre, votre conseil souhaiterait également avoir la possibilité d'opérer en bourse sur les actions de la société en vue de :

- la conservation et la remise ultérieure des titres, en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre de titres acquis à cet effet ne pourra excéder 5% des titres composant le capital de la société,
- la couverture de valeurs mobilières donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange, à l'attribution d'actions de la société,
- la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son groupe,
- l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique.

Votre conseil pourrait procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social ; étant précisé que le nombre d'actions que la société viendrait à détenir, directement ou indirectement, ne devra pas représenter plus de 10% du capital de la société.

Le prix maximum d'achat par action serait fixé à 10 euros, soit sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 29 février 2012, un montant maximum d'achat de 15 004 730 euros.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourrait être effectué à tout moment, y compris en période d'offre publique, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'opération de blocs de titres (sans limitation de volume), et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Guillemot Corporation S.A.

Société Anonyme au capital de 11 553 646,72 euros - 414 196 758 RCS Rennes
• Adresse courrier : B.P. 2 - 56204 La Gacilly Cedex - France •
• Siège social : Place du Granier - BP97143 - 35571 Chantepie Cedex – France •

Cette autorisation serait donnée à votre conseil d'administration pour une période de 18 mois à compter de la présente assemblée.

Par la onzième résolution, nous vous demandons de bien vouloir donner pouvoir à toute personne porteuse d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée afin d'accomplir toutes les formalités consécutives à l'adoption ou non des résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire.

La douzième résolution qui vous est proposée, permettrait à votre conseil, s'il l'estime nécessaire, de réduire le capital social de la société par annulation d'actions que la société détient ou pourrait détenir par suite de rachats opérés dans le cadre du programme de rachat d'actions qui vous est proposé à la dixième résolution et/ou dans le cadre de programmes autorisés antérieurement ; étant précisé que votre conseil ne pourra annuler plus de 10% du nombre d'actions composant le capital social de la société par périodes de vingt-quatre mois.

Cette autorisation permettrait à votre conseil de fixer les modalités de la réduction de capital par annulation d'actions, d'en constater la réalisation, de procéder à la modification corrélative des statuts et d'imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et primes disponibles.

Cette autorisation serait donnée à votre conseil d'administration pour une période de 18 mois à compter de la présente assemblée.

Par la treizième résolution, nous vous demandons de bien vouloir donner pouvoir à toute personne porteuse d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée afin d'accomplir toutes les formalités consécutives à l'adoption ou non des résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément.

Le conseil d'administration.

4. INFORMATIONS SUR LES ADMINISTRATEURS DONT LE RENOUELEMENT DE MANDAT EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE

➤ **Claude GUILLEMOT**

Age : 55 ans

Emplois ou fonctions occupés dans la société : Président Directeur Général

Nombre d'actions GUILLEMOT CORPORATION S.A. détenu : 382 860

Références professionnelles :

A l'issue de sa maîtrise en Sciences économiques obtenue en 1981 à l'Université de Rennes I, suivie d'une spécialisation en informatique industrielle à l'ICAM de Lille, M. Claude Guillemot a rejoint l'entreprise familiale et a, en 1984, orienté son activité vers la distribution de produits informatiques puis l'a spécialisée en 1985 dans la distribution de jeux vidéo sous la marque « Guillemot International Software ». Avec ses quatre frères, il a ensuite créé, en 1997, le groupe Guillemot Corporation qui conçoit et fabrique du matériel et des accessoires de loisirs interactifs sous les marques Hercules pour les périphériques numériques (DJ et musique numérique, solutions Wifi/CPL, kits d'enceintes, webcams et netbooks) et Thrustmaster pour les accessoires de jeux pour PC et consoles de jeux vidéo.

Il a également fondé avec ses frères en 1986 le Groupe Ubisoft Entertainment, concepteur et éditeur de jeux interactifs pour PC et consoles, et en 2000, le Groupe Gameloft, leader mondial dans l'édition de jeux vidéo téléchargeables.

M. Claude GUILLEMOT est Président Directeur Général de la société Guillemot Corporation S.A., et également Directeur Général Délégué dans les Groupes Ubisoft Entertainment et Gameloft.

Autres mandats en cours :

Directeur Général Délégué et Administrateur : Guillemot Brothers SA (France), Gameloft SA (France), Ubisoft Entertainment SA (France)

Président : Hercules Thrustmaster SAS (France)

Président et administrateur : Guillemot Inc (Canada), Guillemot Recherche et Développement Inc (Canada), Guillemot Inc (Etats-Unis)

Gérant : Guillemot GmbH (Allemagne)

Directeur : Advanced Mobile Applications Ltd (Royaume-Uni)

Administrateur : Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Corporation (HK) Ltd (Hong-Kong), Guillemot SA (Belgique), Guillemot Romania Srl (Roumanie), Guillemot Srl (Italie), Guillemot Spain SL (Espagne), Gameloft Inc. (Etats-Unis), Gameloft Iberica SA (Espagne), Gameloft Inc. (Canada), Gameloft Ltd (Royaume-Uni), Gameloft Live Developpements Inc (Canada), Ubisoft Nordic A/S (Danemark), Ubisoft Sweden A/B (Suède), Ubisoft Emirates FZ LLC (Emirats Arabes)

Administrateur suppléant : Ubisoft Entertainment Sweden A/B (Suède), Redlynx Oy (Finlande)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

Administrateur et Vice-Président : Ubisoft Divertissements Inc (Canada)

Vice-Président : Ubisoft Digital Arts Inc (Canada)

Administrateur : Ubisoft Canada Inc (Canada), Ubisoft Music Inc (Canada), Ubisoft Music Publishing Inc (Canada), Ubisoft Inc (Etats-Unis), Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis), Ubisoft Ltd (Irlande), Shanghai Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine), Jeuxvideo.com S.A. (France)

Administrateur suppléant : Ubisoft Norway A/S (Norvège)

Membre suppléant du comité de liquidation et Président : Ubisoft Norway A/S (Norvège)

Guillemot Corporation S.A.

Société Anonyme au capital de 11 553 646,72 euros - 414 196 758 RCS Rennes

• Adresse courrier : B.P. 2 - 56204 La Gacilly Cedex - France •

• Siège social : Place du Granier - BP97143 - 35571 Chantepie Cedex – France •

➤ Michel GUILLEMOT

Age : 53 ans

Emplois ou fonctions occupés dans la société : Administrateur et Directeur Général Délégué

Nombre d'actions GUILLEMOT CORPORATION S.A. détenu : 447 198

Références professionnelles :

Diplômé de l'EDHEC à Lille et du DECS, M. Michel Guillemot a compris très tôt l'importance du téléphone mobile dans le domaine du jeu, créant ainsi la société Ludiwap en 2000 avant de prendre la tête de Gameloft et d'en devenir l'actuel Président Directeur Général suite à la fusion de ces deux sociétés en 2001. Aujourd'hui basé à Londres, il dirige le Groupe Gameloft, leader mondial dans l'édition de jeux vidéo téléchargeables.

Egalement co-fondateur avec ses quatre frères des Groupes Guillemot Corporation (concepteur et fabricant de matériel et accessoires de loisirs interactifs sous les marques Hercules et Thrustmaster), et Ubisoft Entertainment (concepteur et éditeur de jeux interactifs pour PC et consoles), dans lesquels il occupe la fonction de Directeur Général Délégué, M. Michel Guillemot intervient essentiellement sur la stratégie et la finance.

Autres mandats en cours :

Président Directeur Général et Administrateur : Gameloft SA (France)

Directeur Général Délégué et Administrateur : Guillemot Brothers SA (France), Ubisoft Entertainment SA (France)

Président et administrateur : Gameloft Inc (Etats-Unis), Gameloft Inc (Canada), Gameloft Ltd (Royaume-Uni), Gameloft KK (Japon), Gameloft Company Ltd (Vietnam), Gameloft Iberica SA (Espagne), Gameloft Argentina S.A. (Argentine), Gameloft Co. Ltd (Corée), Gameloft Ltd (Hong-Kong), Gameloft Philippines Inc (Philippines), Gameloft Pte Ltd (Singapour), Gameloft Live Développements Inc (Canada), Gameloft Private India Ltd (Inde), PT Gameloft Indonesia (Indonésie), Gameloft Entertainment Toronto Inc (Canada)

Président : Gameloft Partnerships SAS (France), Gameloft Live SAS (France), Ludigames SAS (France), Gameloft Srl (Roumanie), Gameloft Software (Beijing) Company Ltd (Chine), Gameloft Software (Shanghai) Company Ltd (Chine), Gameloft Software (Chengdu) Company Ltd (Chine), Gameloft Software (Shenzhen) Company Ltd (Chine)

Directeur : Advanced Mobile Applications Ltd (Royaume-Uni)

Gérant : Gameloft Rich Games Production France SARL (France), Gameloft GmbH (Allemagne), Gameloft Srl (Italie), Gameloft EOOD (Bulgarie), Gameloft S. de R.L. de C.V. (Mexique), Gameloft S.P.R.L. (Belgique), Gameloft S.r.o (République Tchèque)

Administrateur : Guillemot SA (Belgique), Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Inc (Etats-Unis), Guillemot Inc (Canada), Gameloft Australia Pty Ltd (Australie), Gameloft de Venezuela SA (Vénézuéla)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

Gérant : Ubisoft Studios Srl (Italie), Ubi Studios SL (Espagne), L'Odysée Interactive Games Sarl (France)

Administrateur : Jeuxvideo.com S.A. (France), Shanghai Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine), Ubisoft SA (Espagne), Ubisoft KK (Japon), Ubisoft Inc (Etats-Unis), Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis), Chengdu Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine)

➤ Yves GUILLEMOT

Age : 51 ans

Emplois ou fonctions occupés dans la société : Administrateur et Directeur Général Délégué

Nombre d'actions GUILLEMOT CORPORATION S.A. détenu : 2 861

Références professionnelles :

A l'issue de ses études de commerce à IPME suite à l'obtention d'un bac scientifique, M. Yves Guillemot s'est associé rapidement avec ses frères pour se lancer dans le secteur des jeux vidéo, alors au début de sa fulgurante expansion. Actuellement Président Directeur Général du Groupe Ubisoft Entertainment, qu'il a créée avec ses quatre frères et qui est aujourd'hui l'un des principaux éditeurs et distributeurs mondiaux de jeux vidéo, M. Yves Guillemot a été récompensé en 2009 par le prix de l'Entrepreneur de l'année décerné par le Cabinet d'audit Ernst & Young.

Co-fondateur avec ses quatre frères du Groupe Guillemot Corporation (concepteur et fabricant de matériel et accessoires de loisirs interactifs sous les marques Hercules et Thrustmaster), et du Groupe Gameloft (leader mondial dans l'édition de jeux vidéo téléchargeables), il occupe au sein de Guillemot Corporation S.A. la fonction de Directeur Général Délégué chargé des relations avec les fabricants de consoles de jeux vidéo et d'ordinateurs, et au sein de Gameloft S.A., la fonction de Directeur Général Délégué chargé de la stratégie et du développement.

Autres mandats en cours :

Président Directeur Général : Ubisoft Entertainment SA (France)

Directeur Général Délégué et Administrateur : Guillemot Brothers SA (France), Gameloft SA (France)

Président : Ubisoft France SAS (France), Ubisoft International SAS (France), Ubisoft Montpellier SAS (France), Ubisoft Paris SAS (France), Ubisoft Annecy SAS (France), Ubisoft Production Internationale SAS (France), Nadéo SAS (France), Owlent SAS (France), Ubisoft Motion Pictures Rabbids SAS (France)

Directeur : Advanced Mobile Applications Ltd (Royaume-Uni)

Président et administrateur : Ubisoft Divertissements Inc (Canada), Ubisoft Canada Inc (Canada), Ubisoft Music Inc (Canada), Ubisoft Music Publishing Inc (Canada), Ubisoft Digital Arts Inc (Canada), Hybride Technologies Inc (Canada), Ubisoft Vancouver Inc (Canada), Ubisoft Toronto Inc (Canada), Quazal Technologies Inc (Canada), Ubisoft Nordic A/S (Danemark), Red Storm Entertainment Inc (Etats-Unis), Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis), Ubisoft Entertainment India Private Ltd (Inde), Ubi Games SA (Suisse), Ubisoft Emirates FZ LLC (Emirats Arabes)

Gérant : Ubisoft EMEA SARL (France), Ubisoft Learning & Development SARL (France), Ubisoft Motion Pictures SARL (France), Ubisoft Entertainment SARL (Luxembourg), Spieleentwicklungskombinat GmbH (Allemagne), Blue Byte GmbH (Allemagne), Ubisoft GmbH (Allemagne), Ubisoft Studios Srl (Italie), Ubisoft Sarl (Maroc), Ubisoft BV (Pays Bas)

Vice-président et administrateur : Ubisoft Inc (Etats-Unis)

Guillemot Corporation S.A.

Société Anonyme au capital de 11 553 646,72 euros - 414 196 758 RCS Rennes

• Adresse courrier : B.P. 2 - 56204 La Gacilly Cedex - France •

• Siège social : Place du Granier - BP97143 - 35571 Chantepie Cedex - France •

Administrateur exécutif : Shanghai Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine), Chengdu Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine)

Administrateur : Gameloft Inc (Canada), Gameloft Live Developpements Inc (Canada), Ubisoft Pty Ltd (Australie), Ubisoft SA (Espagne), Ubisoft Ltd (Royaume-Uni), Ubisoft Entertainment Ltd (Royaume-Uni), Red Storm Entertainment Ltd (Royaume-Uni), Ubisoft Ltd (Hong-Kong), Ubi Studios SL (Espagne), Ubisoft SpA (Italie), Ubisoft KK (Japon), Ubisoft Osaka KK (Japon), Ubisoft Srl (Roumanie), Ubisoft Singapore Pte Ltd (Singapour), Ubisoft Sweden AB (Suède), Ubisoft Entertainment Sweden AB (Suède), Redlynx Oy (Finlande), Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Inc (Etats-Unis), Guillemot Inc (Canada)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

Président et Administrateur : Chengdu Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine)

Président : Ludi Factory SAS (France), Ubisoft Books and Records SAS (France), Ubisoft Computing SAS (France), Ubisoft Design SAS (France), Ubisoft Development SAS (France), Ubisoft Editorial SAS (France), Ubisoft Graphics SAS (France), Ubisoft Manufacturing & Administration SAS (France), Ubisoft Marketing International SAS (France), Ubisoft Operational Marketing SAS (France), Ubisoft Organisation SAS (France), Ubisoft Support Studios SAS (France), Ubisoft World SAS (France), Tiwak SAS (France), Ubisoft Finland OY (Finlande)

Gérant : Ubisoft Art SARL (France), Ubisoft Castelnau SARL (France), Ubisoft Counsel & Acquisitions SARL (France), Ubisoft Gameplay SARL (France), Ubisoft Marketing France SARL (France), Ubisoft Market Research SARL (France), Ubisoft Paris Studios SARL (France), Ubisoft Production Annecy SARL (France), Ubisoft Production Internationale SARL (France), Ubisoft Studios Montpellier SARL (France), Ubisoft Production Montpellier SARL (France), Ubisoft Design Montpellier SARL (France), Ubisoft IT Project Management SARL (France), Ubisoft Innovation SARL (France), Ubisoft Créa SARL (France), Ubisoft Talent Management SARL (France), Ubisoft Services SARL (France), Ubisoft Warenhandels GmbH (Autriche), Max Design Entertainment Software Entwicklungs GmbH (Autriche), Ubisoft GmbH (Allemagne)

Administrateur : Jeuxvideo.com S.A. (France), Gameloft Inc. (Etats-Unis), Ubisoft Norway A/S (Norvège), Ubisoft Ltd (Irlande)

Liquidateur : Ubisoft Warenhandels GmbH (Autriche)

Membre unique du comité de liquidation et Président : Ubisoft Norway A/S (Norvège)

➤ **Gérard GUILLEMOT**

Age : 50 ans

Emplois ou fonctions occupés dans la société : Administrateur et Directeur Général Délégué

Nombre d'actions GUILLEMOT CORPORATION S.A. détenu : 19 148

Références professionnelles :

Diplômé de l'école de commerce EDHEC de Lille, M. Gérard Guillemot a soutenu la mise en place des studios nord-américains du Groupe Ubisoft Entertainment, groupe spécialisé dans la conception et l'édition de jeux interactifs pour PC et consoles, qu'il a fondé avec ses quatre frères. Puis, il a lancé Gameloft.com, un portail de jeux sur Internet qu'il a ensuite introduit en Bourse. Aujourd'hui basé à New-York, M. Gérard Guillemot est Président de la société américaine Longtail Studios Inc. M. Gérard Guillemot est également co-fondateur des Groupes Guillemot Corporation (concepteur et fabricant de matériel et accessoires de loisirs interactifs sous les marques Hercules et Thrustmaster), et Gameloft (leader mondial dans l'édition de jeux vidéo téléchargeables), dans lesquels il occupe les fonctions de Directeur Général Délégué en charge respectivement de la recherche marketing, et de la stratégie et développement.

Autres mandats en cours :

Président : Longtail Studios Inc (Etats-Unis), Longtail Studios Halifax Inc (Canada), Longtail Studios PEI Inc (Canada), Studios Longtail Quebec Inc (Canada)

Directeur Général Délégué et Administrateur : Guillemot Brothers SA (France), Gameloft SA (France), Ubisoft Entertainment SA (France)

Directeur : Advanced Mobile Applications Ltd (Royaume-Uni)

Administrateur : Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Inc (Etats-Unis), Guillemot Inc (Canada), Gameloft Inc (Etats-Unis), Gameloft Inc (Canada), Gameloft Live Developpements Inc (Canada)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

Directeur Général Délégué : Gameloft SA (France)

Administrateur : Shanghai Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine), Ubisoft SA (Espagne), Ubisoft Inc (Etats-Unis), Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis), Jeuxvideo.com S.A. (France)

➤ **Christian GUILLEMOT**

Age : 46 ans

Emplois ou fonctions occupés dans la société : Administrateur et Directeur Général Délégué

Nombre d'actions GUILLEMOT CORPORATION S.A. détenu : 223 061

Références professionnelles :

Diplômé de l'European Business School à Londres, M. Christian Guillemot a eu un rôle moteur dans la cotation en bourse des Groupes Ubisoft Entertainment (concepteur et éditeur de jeux interactifs pour PC et consoles), Guillemot Corporation (concepteur et fabricant de matériel et accessoires de loisirs interactifs sous les marques Hercules et Thrustmaster), et Gameloft (leader mondial dans l'édition de jeux vidéo téléchargeables), dont il a été le co-fondateur avec ses quatre frères et au sein desquels il occupe actuellement la fonction de Directeur Général Délégué Administration. Egalement Président Directeur Général de la holding familiale, Guillemot Brothers S.A., il dirige en parallèle à Londres la société Advanced Mobile Applications Ltd, laquelle est spécialisée dans les applications Life style pour téléphones portables et dont l'objectif est de devenir un acteur majeur dans le domaine du contenu pour téléphones portables.

Guillemot Corporation S.A.

Société Anonyme au capital de 11 553 646,72 euros - 414 196 758 RCS Rennes
• Adresse courrier : B.P. 2 - 56204 La Gacilly Cedex - France •
• Siège social : Place du Granier - BP97143 - 35571 Chantepie Cedex - France •

Autres mandats en cours :

Président Directeur Général : Guillemot Brothers SA (France)

Président et directeur : Advanced Mobile Applications Ltd (Royaume-Uni)

Gérant : Guillemot Administration et Logistique SARL (France)

Directeur Général Délégué et Administrateur : Gameloft SA (France), Ubisoft Entertainment SA (France)

Administrateur : Guillemot Corporation (HK) Ltd (Hong-Kong), Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Inc (Etats-Unis), Guillemot Inc (Canada), Guillemot Recherche et Développement Inc (Canada), Guillemot SA (Belgique), Gameloft Inc (Etats-Unis), Gameloft Iberica SA (Espagne), Gameloft Inc (Canada), Gameloft Ltd (Royaume-Uni), Gameloft Live Developpements Inc (Canada), Ubisoft Nordic A/S (Danemark), Ubisoft Sweden AB (Suède)

Vice-Président : Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années :

Administrateur : Shanghai Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine), Ubisoft Inc (Etats-Unis), Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis), Ubisoft Ltd (Royaume-Uni), Jeuxvideo.com S.A. (France)

Guillemot Corporation S.A.

Société Anonyme au capital de 11 553 646,72 euros - 414 196 758 RCS Rennes

• Adresse courrier : B.P. 2 - 56204 La Gacilly Cedex - France •

• Siège social : Place du Granier - BP97143 - 35571 Chantepie Cedex – France •